



© AxiDrone/Mairie de Cannes

SAINT-HONORAT, ÎLE MONASTIQUE DE L'ARCHIPEL DE LÉRINS À CANNES

PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE
L'UNESCO

SYNTHÈSE 2024



cannes.com



I. IDENTIFICATION DU BIEN

A. ÉTAT, PROVINCE OU RÉGION

France, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-Maritimes

B. NOM DU BIEN

Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes

C. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Le Bien	Île Saint-Honorat
Longitude :	7° 2 ' 45.34" Est
Latitude :	43° 30 ' 27.72" Nord
UTM Easting :	342043
UTM Northing :	4819051
UTM Zone :	32N
Superficie :	0.409 km ²
Superficie :	40.9 hectares
Longueur maximale (E-W) :	1517 mètres
Largeur maximale(N-S):	491 mètres

D. DESCRIPTION TEXTUELLE DES LIMITES DU BIEN PROPOSÉ POUR L'INSCRIPTION

L'île Saint-Honorat est le Bien proposé à l'inscription. Cette île fait partie de l'archipel de Lérins constitué de l'île Sainte-Marguerite, située au Nord et la plus grande (171 ha), de l'île Saint-Honorat, située au sud et plus petite (41ha), des îles de la Tradelière et Saint-Ferréol couverts d'une végétation de plantes vasculaires et de plus de 260 récifs rocheux affleurant.

Les îles de Lérins sont positionnées sur un promontoire du plateau continental peu étendu vers le sud. Il est bordé à l'Est par le canyon sous-marin de Juan, au sud et à l'ouest par le canyon sous-marin de Cannes. La bathymétrie augmente rapidement dans ces vallées sous-marines qui entaillent le talus continental. Au nord, l'archipel est relié au continent par le plateau continental peu profond. La rupture de pente entre le plateau continental et le talus continental varie entre 60 et 130 m.

Les fonds sous-marins entourant les îles de Lérins sont constitués de plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Le principal est l'herbier de Posidonies qui forme une ceinture continue tout autour des îles de l'archipel depuis le rivage jusqu'à 30 m de profondeur. C'est au sud de Saint-Honorat que l'on trouve l'herbier le plus profond des Alpes-Maritimes. L'herbier produit de nombreuses

feuilles mortes qui s'accumulent sur les plages des îles et forment des banquettes de Posidonies caractéristiques dans le paysage. Le deuxième habitat d'intérêt communautaire est le coralligène qui se forme sur des blocs rocheux entre 25 et 100 m de profondeur, très riche en biodiversité. Ces blocs rocheux de petites dimensions (quelques mètres à quelques dizaines de mètres) forment un chapelet de blocs qui ceinture l'archipel et surplombe les fonds sableux détritiques. Des grottes sous-marines se rencontrent dans le réseau karstique des calcaires dolomitiques des îles et qui sont ennoyées. De même, plusieurs résurgences sous-marines d'eau douce sont présentes. Les petits fonds rocheux couverts d'algues au sud de l'île Saint-Honorat sont particulièrement riches.

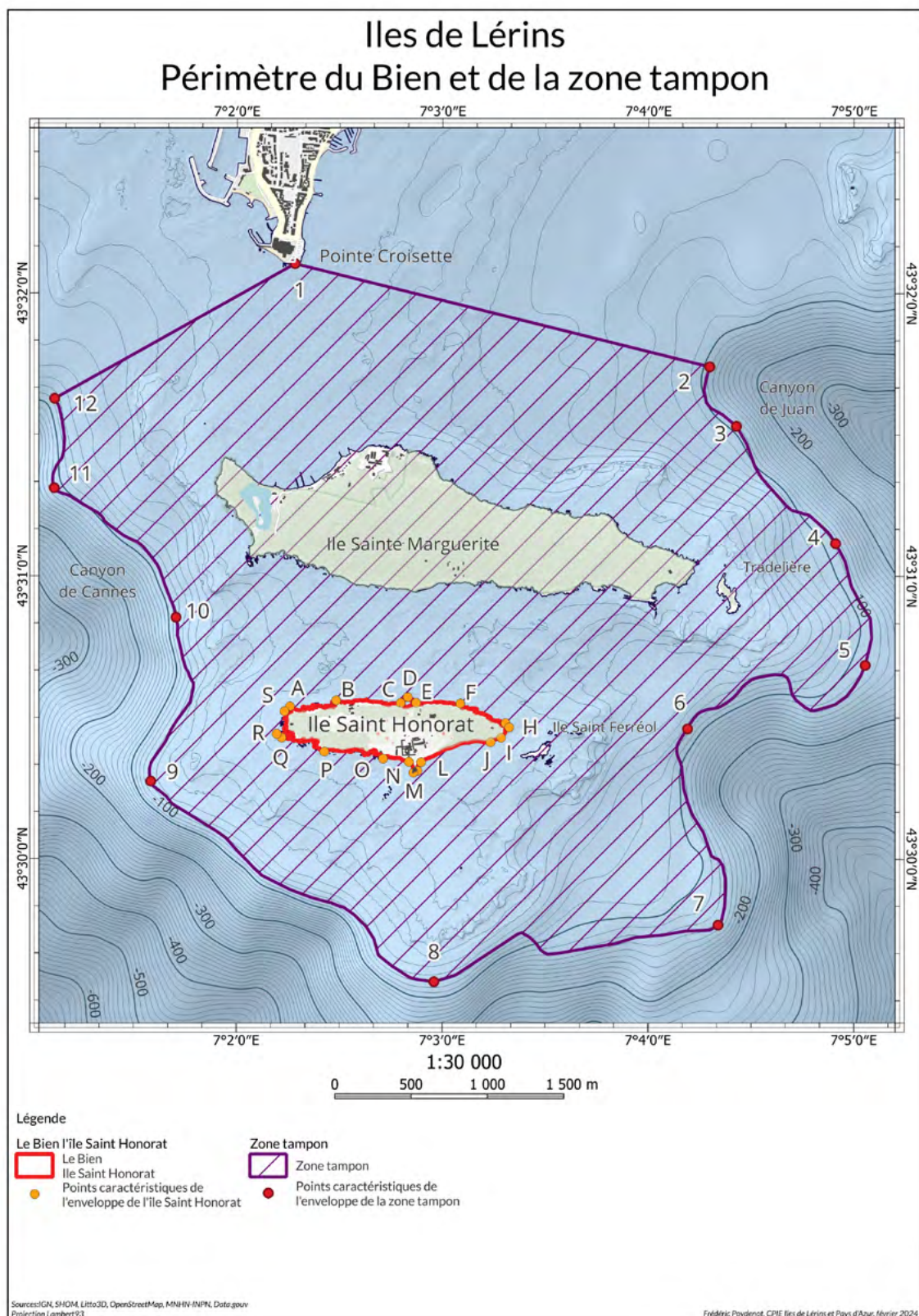
Face à cet espace naturel remarquable et aux problématiques de gestion, les îles de Lérins sont situées dans trois ZNIEFF (type 1 marine au sud de Saint-Honorat ; type 2 marine, l'ensemble de l'archipel marin jusqu'à 100 m de profondeur ; type 2 continental, les îles de Lérins). L'archipel est inclus dans la zone *Natura 2000* Cap d'Antibes - îles de Lérins dont la limite arbitraire entoure les îles de Lérins. Six monuments historiques sont répertoriés sur l'archipel, leur rayon de 500 m de protection est inclus dans les deux zonages précédents.

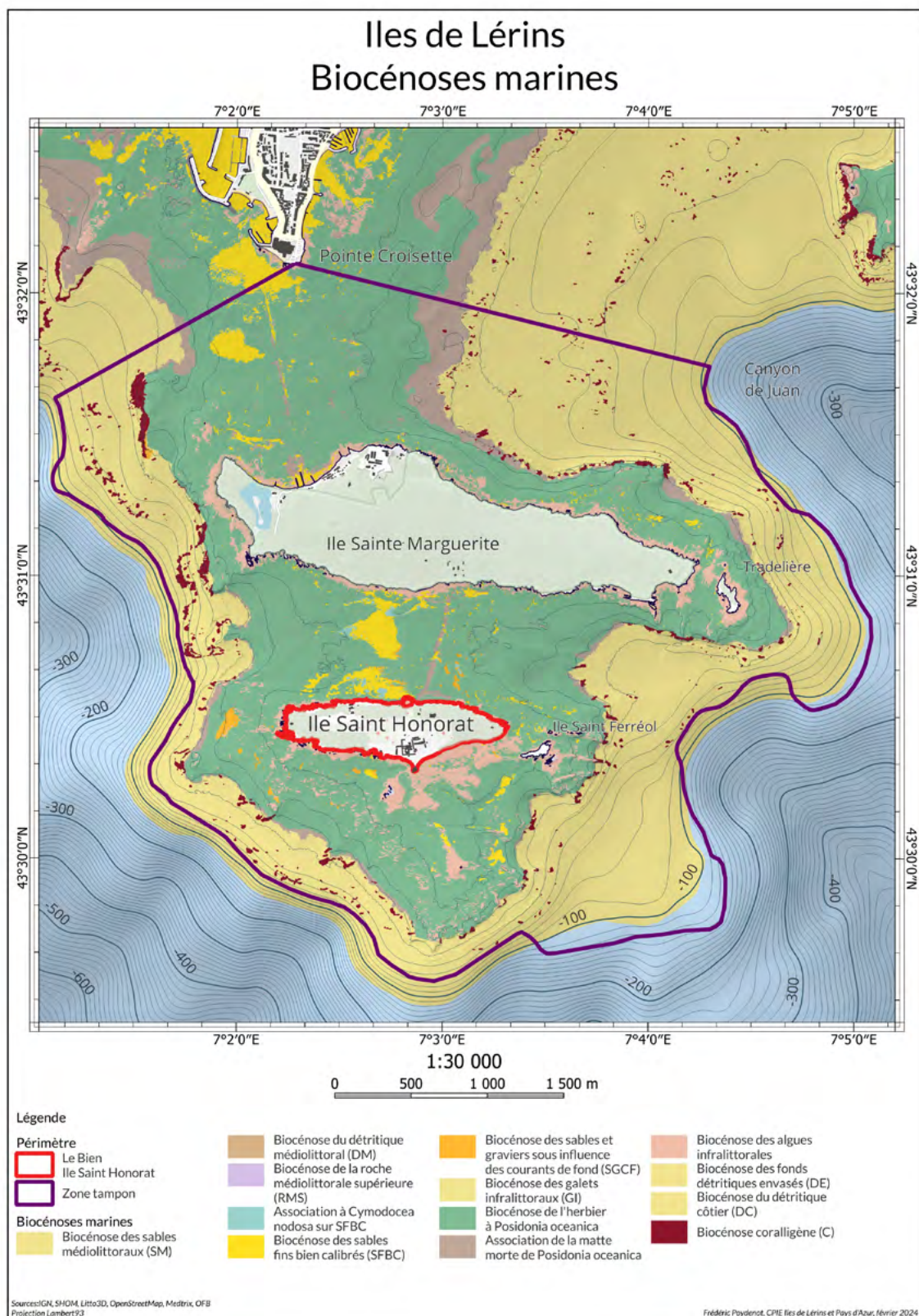
Les limites proposées pour le Bien et sa zone tampon sont les suivantes :

- Le Bien, l'île Saint-Honorat, est délimité par la limite terre-mer des plus hautes marées astronomiques en l'absence de perturbation atmosphérique (définition de la limite terre-mer donnée par le Conseil National de l'Information Géographique)
- La zone tampon comprend l'ensemble de l'archipel de Lérins et de ses fonds sous-marins situés sur le plateau continental. À l'est, au sud et à l'ouest, la limite est formée par la rupture de pente entre le plateau continental (pentes inférieures à 10°) et le talus continental (pentes supérieures à 10°). Au nord, la limite est arbitraire. Le point le plus au nord se situe en mer à proximité immédiate de l'amer constitué par l'oratoire de la Croix situé sur le Cap de la Croisette. Vers l'est, une ligne droite relie ce point vers la tête du canyon sous-marin de Juan. Vers l'ouest, une ligne droite relie ce point vers un vallon affluent du canyon sous-marin de Cannes.



E. CARTES DES LIMITES DE LA ZONE PROPOSÉE POUR L'INSCRIPTION ET DE LA ZONE TAMPON







II. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

A. BRÈVE SYNTHÈSE

L'île monastique de l'archipel de Lérins, Saint-Honorat, est située au large de Cannes, dans le sud-est de la France. Par ses vestiges et les éléments remarquables des différentes étapes de son histoire, elle atteste de manière exceptionnelle de la tradition religieuse et culturelle d'un espace insulaire, de l'Antiquité tardive à nos jours.

Foyer spirituel chrétien depuis le début du V^e siècle, l'île Saint-Honorat a conservé les témoignages culturels de nombreuses générations de moines qui s'y sont succédé.

L'abbaye témoigne aujourd'hui d'une triple tradition : celle d'Honorat, son fondateur, et du monachisme primitif en Occident, celle de la règle de saint Benoît et du monachisme bénédictin, qui ont marqué profondément l'architecture des bâtiments, et celle de la tradition cistercienne depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Il s'agit du seul établissement monastique insulaire d'Occident maintenu en activité avec plusieurs refondations du début du V^e siècle jusqu'à nos jours. Il représente un exemple éminent pour l'humanité des évolutions du monachisme sur 1 600 ans de pratiques et de transformations qui se traduisent à travers les monuments qui occupent l'ensemble de l'espace insulaire (critère V).

Les moines qui composaient au V^e siècle la communauté de Lérins ont écrit une série cohérente de textes qui permettent d'évoquer une « littérature lérinienne ». Certains de leurs auteurs ont participé aux grands débats théologiques à une époque où l'Église chrétienne fixait sa doctrine, notamment celle de la grâce ; leurs écrits fondateurs de la tradition monastique latine continuent aujourd'hui d'alimenter la spiritualité chrétienne (critère VI).

Ainsi, l'île Saint-Honorat est l'un des plus anciens sites monastiques d'Occident caractérisé par son insularité, et l'un des plus renommés par le rayonnement des nombreux saints et évêques qui en sont issus et le patrimoine littéraire qu'ils ont produit. C'est le seul monastère insulaire de l'époque tardo-antique resté en activité, à travers plusieurs refondations et un phénomène de sacralisation de son territoire qui font de cette île-monument un témoin exceptionnel et unique des grandes traditions du monachisme en Occident, de ses origines à nos jours.

B. DESCRIPTION DES CRITÈRES

CRITÈRE (V) : « Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement ».

Lérins, un exemple éminent pour l'humanité des transformations du monachisme sur 1 600 ans de pratiques.

Les historiens s'accordent pour placer la fondation du monastère de Lérins dans les années 400-410. Il s'agit de l'une des toutes premières installations monastiques en Occident.

Le choix d'espaces insulaires pour mener une vie ascétique fait écho, dans le monde occidental, aux déserts des moines orientaux. Plusieurs textes de la fin du IV^e et du V^e siècles évoquent ces expériences influencées par le mouvement érémitique apparu un siècle plus tôt en Égypte, en Syrie et en Palestine. Lérins se veut dès lors un pont lancé entre l'Orient et l'Occident. Vers 427, Eucher, qui vécut sur l'archipel lérinien, évoque dans son Éloge du désert, « ces saints vieillards qui, en habitant des cellules séparées, ont introduit les Pères d'Égypte dans notre Gaule ». Progressivement, les ascètes mettent en place sur l'île une véritable communauté.

L'histoire des débuts du monachisme sur l'île est connue grâce à de nombreux textes dont des récits hagiographiques et des homélies. Des découvertes archéologiques exceptionnelles sur le site de la chapelle Saint-Sauveur ont apporté récemment un éclairage important sur cette époque : on y a en effet mis au jour un oratoire du V^e siècle associé à ce qui peut être interprété comme la cellule de l'un des premiers ascètes de l'île. Au VI^e siècle, le site de Saint-Sauveur se transforme et revêt une fonction funéraire, autour d'une tombe monumentale dotée d'un conduit à libation, le seul découvert en contexte monastique en Occident.

Après diverses crises, Lérins connaît une renaissance à partir de la fin du X^e siècle sous l'impulsion de la grande abbaye de Cluny. Dès lors se met en place une organisation qui témoigne du mouvement d'expansion de l'ordre bénédictin durant le Moyen Âge. Les moines possèdent alors des terres, des droits et des seigneuries sur le continent. De cette période, l'île a gardé des témoignages de grande qualité des nouveaux cadres de la vie monastique, en particulier l'organisation autour du cloître qui se met en place au XI^e siècle : cette structure monumentale romane a été préservée au cours des siècles et constitue encore aujourd'hui le cadre de vie de la communauté qui réside sur l'île.

À la fin du XI^e siècle, les moines, soutenus par la papauté, entreprennent également la construction d'une tour refuge destinée à se replier en cas d'attaques. Elle va être intégrée à la fin du XV^e siècle dans un bâtiment très original qui n'a pas d'équivalent connu : une tour-monastère, regroupant verticalement toutes les fonctions de la vie cénobitique, avec un cloître sur deux niveaux, chapelles intérieures, réfectoire et dortoir pour les moines, chambre pour l'abbé, réserves et citerne. La tour-monastère de Lérins constitue donc à l'échelle mondiale le seul ensemble fortifié compact intégrant un programme monastique complet.

Au XIX^e siècle, l'installation des cisterciens s'accompagne d'une nouvelle organisation monastique originale

qui s'ancre profondément dans les héritages pluriséculaires à travers la préservation et la restauration des monuments en place tout en engageant un important projet qui, par son écriture architecturale, témoigne des nouvelles conceptions de la vie monastique.

Ainsi, l'île Saint-Honorat, qualifiée d'« île sainte » dans l'Antiquité tardive et d'« île sacrée » à la fin du Moyen Âge, reste le seul monastère insulaire occidental qui se soit maintenu du V^e siècle jusqu'à nos jours.

Tour-monastère © Hervé Fabre - Ville de Cannes





Les interruptions et les reprises de la vie religieuse, la fortification de l'île et des espaces monastiques eux-mêmes témoignent d'une longue histoire dont les différents temps se sont cristallisés en couches monumentales successives dont la plupart ont été préservées, témoignant non seulement de la durée exceptionnelle d'occupation du site, mais aussi de la force des traditions et des mémoires qui y ont été cultivées.

CRITÈRE (VI) : « Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ».

Un rayonnement intellectuel exceptionnel illustrant l'histoire du monachisme des origines à nos jours.

Le monastère établi au début du V^e siècle sur l'île Saint-Honorat de Lérins est l'une des plus anciennes et des plus influentes fondations monastiques en Occident. Il s'agit d'un témoin exceptionnel de la pénétration de l'ascétisme oriental dans le monde latin, ainsi qu'un laboratoire de l'évolution du monachisme au fil des siècles. Son rayonnement intellectuel et spirituel est attesté, tout au long de son histoire, par d'importantes productions écrites qui ont fondé une tradition spirituelle sans cesse réinterprétée, par la diffusion d'expériences, de modèles et de règles qui ont, à plusieurs moments, profondément marqué la vie religieuse, et par une réputation et une attractivité du site quasiment permanente depuis sa fondation.

1) Des œuvres majeures rédigées à Lérins ou au sein du réseau lérinien : naissance et réinterprétations d'une tradition spirituelle occidentale

Le V^e siècle a été souvent considéré comme une sorte d'âge d'or pour le monastère de Lérins : cette période est, en effet, marquée par la rédaction en langue latine de plusieurs œuvres majeures – dont nous disposons aujourd'hui dans des éditions scientifiques et dans des traductions dans les principales langues européennes – qui exercèrent une grande influence sur la théologie et la spiritualité en Occident. Parmi ces textes, les traités d'Eucher, initiateur avec Honorat de la vie ascétique sur les îles de Lérins, sur *La louange du désert* et *Le Mépris du monde*, composés vers 430, avant que son auteur ne devienne évêque de Lyon, constituent un éloge et une réflexion sur la vie ascétique, tandis que ses *Instructions* et ses *Formules de l'intelligence spirituelle* sont conçues comme des manuels initiant notamment à l'exégèse. Vers 434, avec le *Commonitorium*, opuscule sur le dogme et la tradition, Vincent de Lérins élabore un discours définissant les règles de la théologie. Les œuvres des moines

de Lérins, dont plusieurs ont embrassé la carrière épiscopale (en Provence et au-delà) à la suite de leur expérience ascétique, ont également joué un rôle important dans l'encadrement des fidèles et dans la pastorale chrétienne, comme l'attestent entre autres *les Homélies* de Fauste, ancien abbé de Lérins devenu évêque de Riez. Certains de ces écrits ont participé à l'importante controverse sur la prédestination, la grâce et les mérites, dans un dialogue avec les positions d'Augustin, qui marqua durablement l'histoire intellectuelle et religieuse de l'Occident, avec de nouveaux développements à l'époque carolingienne et, bien plus tard, jusqu'à la crise janséniste – mais les positions d'un Vincent de Lérins sont encore aujourd'hui débattues dans la théologie contemporaine.

Si une première *Vie d'Honorat* avait été rédigée au V^e siècle, l'histoire du fondateur de Lérins est profondément réélaborée entre le XIII^e et le XIV^e siècle, enrichie de traditions épiques (qui font d'Honorat un contemporain de Charlemagne) et offerte à Marie de Hongrie, épouse de Charles II, comte de Provence et roi de Sicile, pour servir les ambitions de la dynastie angevine, qui gouvernait la Provence et protégeait Lérins, sur le royaume hongrois et sur l'empire byzantin. Plusieurs versions de cette *Vie d'Honorat*, en latin, en occitan, en catalan et en d'autres langues vernaculaires, attestées dans de très nombreux manuscrits, témoignent de son succès dans toute l'Europe (le plus ancien manuscrit latin de la *Vie*, aujourd'hui conservé à Dublin, est lié à l'entourage d'Éléonore de Provence, épouse d'Henri III d'Angleterre morte en 1291).

Au XV^e siècle, la *Vie d'Honorat* est une nouvelle fois réécrite sur des bases stylistiques et méthodologiques désormais influencées par l'humanisme, tandis que l'ensemble des œuvres lériniennes de l'Antiquité tardive – dont plusieurs n'avaient jamais cessé de circuler – est remis en valeur, avant d'être au XVI^e siècle livré à l'imprimerie. Des moines comme Denis Faucher, auteur de poèmes spirituels mort à Lérins en 1562, constituent alors des anthologies spirituelles de la littérature lérinienne de l'âge d'or, tandis qu'en 1613 Vincent Barralis publie à Lyon une histoire de Lérins, de ses abbés et de ses saints, à une époque où il n'existait pas encore d'histoire imprimée de la Provence, une absence que vient combler cette œuvre.

Les érudits de l'époque moderne s'intéressèrent ensuite à l'histoire de Lérins et, au XIX^e siècle, lorsque la vie monastique y fut restaurée, religieux et savants considérèrent l'île comme le berceau du monachisme occidental et une source d'inspiration pour les contemporains.

2) Règles et réformes : la diffusion pluriséculaire de modèles lériniens de vie monastique

Eucher, Honorat et leurs successeurs avaient mis en place un modèle monastique original qui, bien avant la Règle de saint Benoît, s'était diffusé en Gaule et en Italie. La « règle de Lérins » – une appellation qui ne renvoie pas nécessairement, dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, à un texte normatif, mais plutôt à une description non formalisée du mode de vie religieux – jouissait d'une grande autorité. Cette « règle » se caractérise par une place importante donnée à la liturgie des offices, qui devient dès lors, sous l'influence lérinienne, l'un des traits originaux du monachisme occidental, différent en cela des modèles orientaux. Les deux autres caractéristiques du monachisme nées à Lérins sont, d'une part, la soustraction de la vie monastique au monde profane (qui passa entre autres par une sanctification ou sacralisation de l'île) et, d'autre part, l'autonomie du monastère par rapport au pouvoir de l'évêque ordinaire, cette dernière étant formalisée au Moyen Âge par des privilèges d'exemption dont le formulaire fait référence au précédent lérinien.

L'Église romaine a très tôt considéré l'île Saint-Honorat comme un lieu privilégié en même temps qu'une sorte d'intermédiaire de sa propre influence, ainsi que le montre déjà le fait que la fameuse légation envoyée en 596 par le pape Grégoire le Grand pour christianiser l'Angleterre fit étape à Lérins. Au XII^e siècle, la papauté considère l'île monastique comme une citadelle susceptible de résister aux Infidèles, et à partir du XIII^e siècle, l'attention pour le monastère se traduit par la volonté d'imposer un certain nombre de rouages de gouvernement, que les papes à partir d'Innocent III promeuvent comme moyen de réforme : le chapitre général et la visite périodique des prieurés, dans la mesure où

le monastère de Lérins avait largement essaimé et se trouvait à la tête de dépendances, d'églises et de prieurés. Les religieux de Lérins entreprennent dès lors la mise à jour régulière du droit monastique par la promulgation de « statuts » en chapitre général.

Au XVI^e siècle, le monastère de Lérins est incorporé à la congrégation de Saint-Justine de Padoue (devenue, après l'incorporation du monastère fondé par Benoît, congrégation du Mont-Cassin), modèle par excellence de la réforme régulière à l'échelle de la Chrétienté occidentale. Cette ouverture sur l'Italie lui fut reprochée au XVIII^e siècle. Puis, après quelques décennies d'interruption de la vie religieuse sur l'île, Lérins joue un rôle de premier plan dans le mouvement de restauration monastique du XIX^e siècle : alors que des moines s'installent à nouveau sur l'île en 1869, la figure réformatrice de dom Marie-Bernard Barnoin illustre bien la rencontre qui est alors réalisée entre la restauration monastique cistercienne et cette abbaye incarnant une histoire très ancienne et une expérience religieuse pluriséculaire.

3) Lérins hors de Lérins : réputation et attractivité d'une île sainte

Les textes de l'Antiquité et du Moyen Âge font des îles le terrain de prédilection des ascètes chrétiens, renvoyant ainsi à ce qu'explicitaient Eucher et quelques autres auteurs de l'âge d'or lérinien : l'île peut être un lieu par excellence de manifestation du divin, un lieu saint en même temps qu'une terre des saints. Pendant des siècles, Lérins n'a du reste cessé d'attirer des clercs et des laïcs venus de l'extérieur pour des séjours plus ou moins longs. Plusieurs textes hagiographiques anciens évoquent ainsi le voyage ou le passage à Lérins de saints, tels que l'évêque de Pavie Épiphane, le Northumbrien Benoît Biscop, le moine romain Augustin (évangéisateur de l'Angleterre), Jean fondateur de Réomé, Hilaire évêque de Gévaudan, Mathurin de Larchant, Theofred abbé de Saint-Chaffre du Monastier, Domitien de Bugey, Lubin évêque de Chartres, Arnoul de Metz... Tous y avaient été attirés par la réputation de l'expérience monastique lérinienne.

Plus tard, les moines organisent en outre, pour tous les fidèles, un pèlerinage vers leur île, reconnu officiellement par le pape Innocent IV (1243-1254) qui accorde quarante jours d'indulgence aux pèlerins qui s'y rendent à l'occasion de certaines fêtes. *La Vie d'Honorat* du tournant des XIII^e et XIV^e siècles fait du reste du pèlerinage à Lérins un équivalent du pèlerinage à Jérusalem. Le pèlerinage connaît son apogée aux XV^e et XVI^e siècles, alors que le prénom d'Honorat se diffuse dans toute la Provence. L'afflux de pèlerins sur l'île, qui se maintient pendant plusieurs siècles, représente un cas singulier dans l'histoire du monachisme que l'on décrit généralement plutôt en déclin à la fin du Moyen Âge.

Dès la fin du XVI^e siècle, la visite des monuments de l'île par plusieurs érudits (comme l'antiquaire Nicolas Fabri de Peiresc) prend le relais des déplacements des pèlerins. Puis, lorsque se met en place une politique de sauvegarde patrimoniale, Aubin Louis Millin en 1807, Prosper Mérimée en 1834 et Victor Hugo en 1839 se rendent à Lérins. L'installation de moines cisterciens sur l'île dans la seconde moitié du XIX^e siècle est en fait contemporaine du développement du tourisme sur la Côte d'Azur, dont l'île Saint-Honorat devient un haut lieu.

La singularité du rayonnement intellectuel et spirituel de Lérins tient au fait qu'il ne se limite pas à un moment particulier de la longue histoire de cette île monastique. Certes, l'antiquité du site – remarquable à l'échelle de l'Europe occidentale – explique pour partie sa réputation, mais le phénomène le plus singulier est ici la façon dont les œuvres réalisées à Lérins au V^e siècle ont largement circulé et donné naissance à une tradition ensuite sans cesse réinterprétée, réappropriée et prolongée, jusqu'à l'époque contemporaine. Il se produit en somme avec les œuvres de l'esprit un processus analogue à ce que peuvent observer les archéologues à propos des vestiges et des monuments de l'île, renvoyant à une multitude de strates et à un patrimoine vivant sans cesse réactualisé. La place prise par Lérins dans la littérature scientifique sur l'histoire du monachisme occidental depuis le XIX^e siècle et la multiplication des travaux universitaires sur cette île monastique, ses occupants et leurs productions depuis deux décennies représentent un ultime témoignage de ce rayonnement.

Vie de saint Honorat, début XV^e siècle. Manuscrit de Stresa, Bibl. Rosminiana 4, fol.65 r.

C. DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ ET D'AUTHENTICITÉ

Déclaration d'intégrité

L'île monastique Saint-Honorat de Lérins conserve en totalité les attributs nécessaires pour exprimer avec éloquence le paysage culturel vivant évolutif qu'est la relation entre une communauté monastique et son milieu insulaire sur plus de 1600 ans. La permanence de la morphologie de l'île, sans perte ni partition de propriété, permet d'exprimer le continuum des différentes époques d'occupations, toutes documentées. Répartis sur la totalité de l'île, les attributs incluent l'église et les éléments architecturaux du XIX^e siècle ; les parties médiévales, telles que le réfectoire, le cloître, la salle capitulaire, la tour-monastère, les chapelles sur le pourtour de l'île datant de l'époque médiévale et restaurées depuis la reprise de la vie monastique sur l'île en 1869 ; ainsi que les cheminements et les terres cultivées. Sur l'espace réduit que constitue l'île Saint-Honorat, le patrimoine religieux est remarquablement riche, complet et bien conservé pour témoigner des fonctions monastiques toujours vivantes. Il témoigne de la persistance d'une occupation de la communauté monastique sur la très longue durée. Les vestiges archéologiques ont fait l'objet de fouilles développées et d'études d'archéologie du bâti qui démontrent l'intégrité du bien et qui témoignent des différentes caractéristiques architecturales du V^e au XIX^e siècle. À la fois entité géographique, entité territoriale et historique très ancienne et espace naturel protégé, l'île Saint-Honorat, dont les limites physiques forment la clôture canonique, constitue un monastère millénaire dont le caractère insulaire et sacré a été préservé et n'est pas remis en cause.

Déclaration d'authenticité

L'île monastique Saint-Honorat, dont le caractère insulaire a été préservé, présente un haut niveau d'authenticité. Le patrimoine bâti a été bien préservé dans son état matériel d'origine pour le monastère du XIX^e siècle. La conservation des vestiges architecturaux ou archéologiques, notamment de certaines chapelles restaurées ou reconstruites, s'appuie sur une documentation complète et détaillée. Surtout, l'authenticité de l'île Saint-Honorat est attestée de deux manières : d'une part, de nombreuses informations crédibles et objectives (formes et conception architecturales, matériaux, usages et fonctions) confirment l'authenticité des attributs matériels majeurs justifiant la valeur universelle exceptionnelle du Bien ; d'autre part, la littérature lérinienne démontre le rayonnement intellectuel de la communauté monastique à l'échelle mondiale.

En effet, de l'antiquité au début du XXI^e siècle, elle témoigne du caractère et de l'esprit du lieu et démontre un maintien des traditions dans la communauté monastique actuelle et une continuité culturelle dans l'évocation des premiers moines. Cette présence actuelle de la communauté cistercienne sur l'île qu'inspire toujours la règle monastique de Saint-Benoît, ainsi que la présence d'archives, assurent une authenticité qui, outre celle de l'architecture, s'est étendue aux valeurs originelles spirituelles du lieu, ainsi qu'à ses valeurs initiales de fonction et d'usage. Ainsi, l'authenticité s'appuie sur des sources matérielles, écrites, orales et figuratives qui permettent d'identifier et de connaître la nature, les spécificités, la signification et l'histoire de l'île.

III. LES MESURES DE PROTECTION ET DE GESTION DES ÎLES DE LÉRINS (BIEN ET ZONE TAMPON)

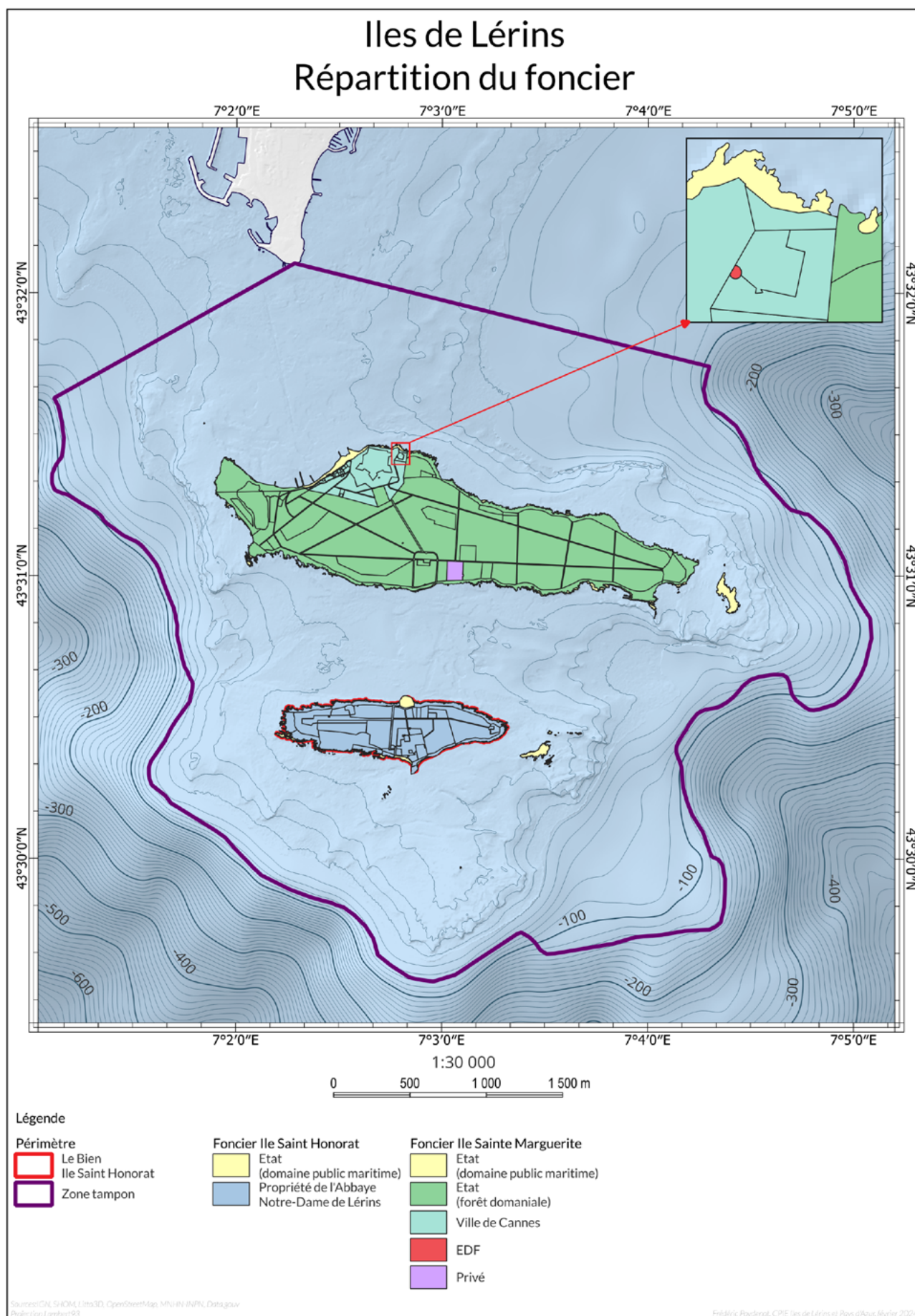
Au regard du caractère insulaire du bien, il est pertinent de porter l'analyse sur la gestion et la protection du site au niveau de l'archipel. En effet, il serait incohérent d'appréhender la préservation, la conservation et la valorisation du bien sans prendre en considération son environnement direct terrestre et maritime. Les mesures de protection et de gestion analysées porteront sur la zone du bien et la zone tampon.

A. DROIT DE PROPRIÉTÉ

L'île Saint-Honorat est la propriété privée de l'abbaye Notre-Dame de Lérins. Elle est large de 490 m et longue de 1,5 km. Sa superficie de 41 ha offre un linéaire de 7.4 km de côtes. L'île est largement recouverte par un vignoble (8,6 ha) et des champs d'oliviers (300 pieds) cultivés par la communauté monastique de l'abbaye de Lérins dont le monastère se situe au sud. Le port-abri des Moines permettant d'accoster au nord de l'île, est un domaine public maritime.

Séparée de l'île Saint-Honorat par un bras de mer appelé plateau du milieu ou canal de Frioul large de 800 m, l'île Sainte-Marguerite, située sur la commune de Cannes, a une superficie totale de 171 ha. Elle s'étend d'est en ouest sur 3 200 m pour une largeur moyenne d'environ 500 m, la largeur maximale étant de 900 m, et représente 9 km de côtes. Elle comprend :

- une forêt domaniale (152,51 ha) englobant l'étang salé du Batéguier (4 ha) à la pointe ouest de l'île ;
- une partie insulaire de la ville de Cannes (16 ha) regroupant le Fort Royal et ses abords, ainsi que les cabanons le long du littoral du côté nord de l'île, 5 ha de forêt communale relevant du régime forestier, 3 ha de forêt hors régime forestier et une zone d'habitation linéaire allant du fort jusqu'à l'embarcadère ;
- une propriété privée d'environ 1 ha appelée *Le Grand Jardin*.



B. CADRE JURIDIQUE

Les îles de Lérins bénéficient d'une reconnaissance et de protections officielles. Un certain nombre de monuments des îles de Lérins bénéficient individuellement également de mesures de protection législatives importantes.

1. Protections législatives

1.1 Loi Littoral

L'archipel est soumis au respect de la loi Littoral qui a pour objet la préservation des milieux littoraux, notamment de l'urbanisation.

1.2 Réserve biologique dirigée (Arrêté du 26 septembre 2006)

Ce site couvre une surface de 152 ha sur Sainte-Marguerite et est entièrement géré par l'Office national des forêts. Il est principalement composé de peuplements forestiers de pin d'Alep (51 %) et de pin pignon (33 %). Dix-sept espèces végétales protégées sont présentes sur ce site, dont le Lis de mer (*Pancratium maritimum*) et la Rupelle de mer (*Rupia maritima*).

La gestion de la forêt de l'île, réalisée par les services de l'ONF, est entièrement tournée vers la préservation des milieux et l'accueil du public. De nombreuses actions sont menées en faveur de la biodiversité : la lutte contre l'envasement et l'envolement des nids de sterne à l'étang salé du Batéguiet, la conservation d'arbres morts sur pied ou sénescents, l'entretien des pares feux et des milieux ouverts, etc.

2. Protections réglementaires

Les protections juridiques sont mises en œuvre par l'État français et relèvent :

- pour les monuments historiques : du ministère de la Culture et de la Communication, représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ;
- pour les sites classés : du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

2.1 Monuments historiques

Le périmètre du bien et de la zone tampon comporte actuellement six monuments historiques classés ou inscrits (voir liste ci-dessous), dont la protection relève du ministère de la Culture. La tour-monastère de Saint-Honorat, classée monument historique, figure depuis 1840 sur la première liste des monuments historiques établie par Prosper Mérimée.

La protection des monuments historiques relève de la loi française du 31 décembre 1913, la protection des sites classés ou inscrits de la loi du 2 mai 1930, qui prévoit deux niveaux de protection : l'inscription ou le classement.

Pour les monuments historiques classés, les procédures concernant les demandes de travaux ont été révisées dans le cadre de la réforme du Code de l'urbanisme et du patrimoine, applicable depuis octobre 2007, et la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 7 juillet 2016. Après consultation de la Conservation régionale des monuments historiques et de l'Architecte des bâtiments de France (ABF), l'accord du ministre de la Culture, représenté par le directeur régional des affaires culturelles, est requis. Par ailleurs, la protection d'un monument classé ou inscrit implique que ses abords (dans un périmètre de 500 m ou dans un périmètre délimité des

abords) soient également protégés. Tous les travaux de construction, de réfection, de restauration ou d'extension sont soumis à l'avis conforme de l'ABF, au titre de la covisibilité avec le monument inscrit ou classé, selon qu'ils sont situés en champ de visibilité ou hors champ de visibilité.

La loi du 2 mai 1930 est aujourd'hui codifiée aux articles L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'environnement et les décrets d'application sont codifiés également aux articles R. 341-1 à R. 341-31. Les sites classés ou inscrits bénéficient d'un régime de protection : tous les travaux autres que ceux d'exploitation courante sont soumis à une autorisation préalable spéciale. Cette autorisation spéciale est délivrée, selon le niveau de protection, par des autorités différentes. Les sites classés ne peuvent être ni modifiés ni détruits dans leur état ou aspect, sauf autorisation spéciale. Seuls les travaux d'entretien courant ne sont pas soumis à autorisation. Cette autorisation spéciale émane, selon le domaine des modifications, d'autorités différentes (préfet, ministre chargé des sites). Le préfet décide après avis de l'Architecte des bâtiments de France et, chaque fois qu'il le juge utile, de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages. De même, le ministre décide après avis de la commission départementale, et, chaque fois qu'il le juge utile, de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour les sites inscrits, les demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager ou la déclaration préalable – selon la nature des travaux – répondent à cette obligation. Lors de l'instruction de cette demande d'autorisation, l'ABF est consulté pour avis simple (permis de construire et déclaration préalable) ou pour accord (permis de démolir). L'accord de l'ABF s'impose à la décision de l'autorité compétente (maire ou préfet) pour la délivrance du permis de démolir.

Monuments historiques classés :

- Monastère fortifié, île Saint-Honorat (liste de 1840)
- Chapelle de la Trinité, île Saint-Honorat (arrêté du 12 juillet 1886)
- Chapelle Saint-Sauveur, île Saint-Honorat (arrêté du 12 juillet 1886)
- Fours à boulets, île Saint-Honorat (arrêté du 22 octobre 1908)
- Fort Royal, île Sainte-Marguerite (arrêté du 27 juillet 1927)

Monument historique inscrit :

- Batterie de la Convention, île Sainte-Marguerite (arrêté du 6 juin 1933)

2.2 Sites classées

Les îles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite sont des sites classés (respectivement par arrêtés du 17 septembre 1941 et du 17 mars 1930) dont la protection relève du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis, selon leur importance, à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'Écologie. L'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) est obligatoire.

3. Protections contractuelles

Natura 2000

Le réseau *Natura 2000* a pour objectif de contribuer à préserver la biodiversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il répond entre autres à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « Sommet de la terre » de Rio de Janeiro en juin 1992. Les espaces du réseau *Natura 2000* ne bénéficient pas de mesures de protection juridique directes mais doivent être pris en compte dans l'élaboration de la Trame verte et bleue. Tout projet situé en zone *Natura 2000* doit faire l'objet d'une étude d'impact.

Le site *Natura 2000* « Baie et cap d'Antibes-îles de Lérins » (ZSC), arrêté le 26/06/2014, est lié à la directive Habitats. Il s'étend sur une surface de 13 598 ha. Cette zone majoritairement marine s'étend des îles de Lérins à l'est jusqu'aux plages de Villeneuve-Loubet englobant le cap d'Antibes.

L'ensemble marin comprend de grands herbiers sur roches et herbiers de posidonie, témoins de la qualité de milieu ainsi que divers autres habitats marins remarquables (coralligènes, grottes sous-marines). Le secteur est régulièrement fréquenté par des troupes de grands dauphins et plusieurs autres espèces de mammifères marins (rorqual commun, cachalot, dauphin bleu et blanc).

La partie terrestre couvre 300 ha et correspond aux îles de Lérins, alors que la partie marine affecte le domaine maritime de l'Est cannois et plus particulièrement le large de Pointe-Croisette. Les falaises calcaires de ce secteur sont encore bien conservées et abritent diverses espèces rares comme le *Phyllodactyle* d'Europe.

4. Inventaires

Zone ZNIEFF

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est un recensement national établi à l'initiative et sous le contrôle du ministère chargé de l'Environnement. Cet outil de connaissance du patrimoine naturel de France identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats naturels. L'inventaire des ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, mais doit être pris en compte dans le cadre de la préservation de la Trame verte et bleue et de la définition des espaces remarquables du littoral.

Une ZNIEFF marine de type I (espaces homogènes de taille réduite qui abritent au moins un espace ou habitat protégé, dit patrimonial) est référencée dans le périmètre du bien et la zone tampon :

- Îles de Lérins (sud Saint-Honorat) (93M000004-06002001) : ZNIEFF essentiellement marine qui protège les biocénoses marines.

Ce premier inventaire est renforcé par les ZNIEFF de type II (de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques importantes) qui concernent :

- Îles de Lérins (M930012585-06106100) : ZNIEFF terrestre de type II, caractérisée par des peuplements de futaie de pins d'Alep couvrant un riche maquis ; les deux îles présentent une grande diversité floristique et faunistique ;
- Îles de Lérins (93M000003-06002000) : ZNIEFF marine de type II englobant l'ensemble des îles. « Cette zone s'étend autour des îles de Lérins (Saint-Honorat et Sainte-Marguerite). Elle se caractérise essentiellement par la diversité des habitats (biocénoses, paysages, exposition) et la diversité des espèces présentes. C'est une destination fréquentée par les habitants du département et les touristes. » (Extrait de la fiche descriptive – 2001).

C. PROJETS D'AMÉNAGEMENT, DE RESTAURATION ET PLANS DE GESTION DES ÎLES

1. Tableau récapitulatif des projets terminés et en cours

Projet	Période	Description	Maître d'ouvrage
Plan de Gestion de Saint-Honorat	2016-2018	Réalisation d'un diagnostic définissant les enjeux et orientations stratégiques. Réalisation d'un programme d'actions.	Abbaye de Lérins
Restauration de Saint-Sauveur	Mars 2017 à février 2018	Restauration complète de la chapelle.	Abbaye de Lérins
Restauration des bâtiments V et S du Fort Royal	octobre 2018 au printemps 2024	Aménagement et réhabilitation en partie des anciennes casernes sur ces deux bâtiments.	Mairie de Cannes
Plan de gestion Réserve biologique dirigée de l'île Sainte-Marguerite (RBD)	2006-2019	Application du plan de gestion et poursuite des inventaires floristiques et faunistiques. Travaux divers d'entretien de la forêt et de mise en sécurité incendie de l'île. Études sur l'accueil du public (2015 et 2017) et travaux courants d'accueil et de sécurité. Travaux de rénovation du fort de la Convention en partenariat avec les Chantiers de jeunes Provence-Côte d'Azur.	Office national des forêts
Réserve biologique dirigée de l'île Sainte-Marguerite (RBD)	2018-2020	Révision du plan d'aménagement de la réserve biologique domaniale par l'ONF.	Office national des forêts
Schéma directeur des parcelles communales : le Fort et ses abords	2018-2030	Réalisation de trois diagnostics : technique, d'usage et environnemental. Réalisation d'un plan pluriannuel d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine. Phase 1 : La validation du diagnostic 2019 Phase 2 : Validation du schéma directeur 2020 Phase 3 : Lancement du schéma directeur 2020-2030	Mairie de Cannes
Démarche de labellisation « île durable »	2018- 2025	Démarche coordonnée de l'île Saint-Honorat et Sainte-Marguerite pour l'obtention d'un label « île durable » octroyé par l'association internationale SMILO. Remise des prix « Label in Progress » et prix sectoriels « Déchets » « Ecosystèmes et biodiversité » et « Paysages » aux îles de Lérins le 17 octobre 2019.	Abbaye de Lérins et Mairie de Cannes
Restauration de la tour-monastère	2019-2025 (en cours)	Travaux de mise en sécurité : consolidation des maçonneries, restauration de certaines élévations extérieures, étanchéité des sols, amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales. Travaux de restauration : couvrements intérieurs, menuiserie, sols. Travaux de mise en valeur : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nouvelle muséographie ; la chapelle Sainte-Croix sera réaménagée comme un lieu de culte utilisé ponctuellement par la communauté monastique et restant ouvert aux visiteurs tout au long de l'année. Elle abritera des vitraux et une tapisserie conçue par l'artiste Vera Molnar.	Abbaye de Lérins

Projet	Période	Description	Maître d'ouvrage
Schéma paysager de l'île Saint-Honorat	2022-2024	Réalisation d'un Schéma paysager comprenant la réalisation de plusieurs projets y compris la signalétique de l'île, conformément au plan de gestion de l'île.	Abbaye de Lérins
Harmonisation de la signalétique	2021-2023	Mise en place d'un groupe de travail sur la signalétique, mise en place d'une signalétique harmonisée avec l'ONF sur l'île Sainte-Marguerite.	Mairie de Cannes et ONF
Plan de gestion de la Forêt communale de Cannes sur l'île Sainte-Marguerite et la Croix des Gardes	2019-2020	Rédaction de l'aménagement forestier : description des peuplements, inventaires faune et flore, rédaction du plan d'aménagement.	ONF, Mairie de Cannes et Conservatoire du Littoral (pour la Croix-des-Gardes)
DOCUMENT D'OBJECTIFS Site FR 9301573« Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins »Tome 2 : Plan d'action et préconisations de gestion	2014-2020	Le Tome 2 du DOCOB propose un plan d'action opérationnel visant à concilier les activités humaines pratiquées sur le site <i>Natura 2000</i> et la conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Il présente et hiérarchise ainsi des préconisations de gestion permettant d'atteindre les objectifs déterminés, les décline selon le dispositif administratif envisagé et expose un calendrier prévisionnel et financier pour chacune d'entre elles.	Animateur du site Ville d'Antibes et partenaires concernés
Harmonisation des plans de gestion	2023-2024	Réalisation de fiches actions sur l'archipel concernant les thématiques suivantes : • Préserver les ressources en eau • Limiter l'impact des eaux usées • Réduction et limitation de la consommation d'énergie • Réduction des déchets • Réduction des impacts de la fréquentation terrestre et marine • Atténuer les impacts du changement climatique et les risques induits • Préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel	Mairie de Cannes – ONF - Abbaye de Lérins
Mise en place d'un observatoire de fréquentation	2023-2024	Étude de fréquentation réalisée : rapport de conclusions et recommandations, identification des actions ; un observatoire de fréquentation mis en place.	Mairie de Cannes - Abbaye de Lérins et CPIE
Muséographie du Musée du Masque de Fer et du Fort Royal	2024-2026	Mise en valeur des collections du musée du Masque de Fer et du Fort Royal et des cellules de la prison d'État au moyen d'une refonte du parcours d'exposition et d'une nouvelle scénographie abordant l'histoire et les différentes occupations de l'archipel. Des outils multimédias ainsi que des supports de médiation adaptés à tous les publics (enfants, étrangers, personnes en situation de handicap) du Fort Royal pour compléter l'offre liée aux expositions et donner des clés de lecture aux visiteurs sur l'histoire de l'archipel.	Mairie de Cannes - Musées

2. Actions de protection et de sensibilisation liées à l'environnement marin

La faune et la flore marines forment des écosystèmes précieux qui font partie intégrante des paysages culturels des îles de Lérins et de la baie de Cannes. Leur préservation constitue une priorité pour la Municipalité, en partenariat avec les associations environnementales impliquées qui agissent au quotidien.

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement, la Mairie de Cannes mène de multiples actions :

- dans les ports communaux
- sur le littoral cannois
- en mer
- à une échelle plus large, sur le bassin versant.

2.1 Actions environnementales réalisées dans les ports

- Réalisation de campagnes et d'actions de sensibilisation à l'environnement auprès des usagers des ports
- Acquisition de vélos pour les plaisanciers
- Incitation des agents du port à utiliser des moyens de transports propres (vélos électriques, triporteur électrique ou véhicules électriques et un navire électrique est en cours d'acquisition)
- Certification européenne Ports propres du port Canto depuis 2019 et labellisation « Pavillon Bleu » depuis 2008 et certification européenne Ports propres actifs en biodiversité du Vieux-Port depuis 2023
- Installation de 73 nurseries à poissons (43 au port Canto et 30 au Vieux-Port) ;
- Formation du personnel à la gestion environnementale et création d'un poste dédié à cette thématique
- Installation, en 2023, de stations de lavage écologique à l'eau brute provenant du parking municipal Lamy.

2.2 Actions environnementales réalisées sur le littoral

De nombreuses opérations de nettoyage du plan d'eau du littoral sont réalisées tout au long de l'année par un prestataire. Les délégataires d'activité balnéaire sont chargés d'entretenir leur lot de plage et les fonds marins situés au droit de leur lot. Les sept kilomètres de plages publiques font également l'objet d'un nettoyage quotidien par la Mairie de Cannes.

En période estivale, le navire *Mer propre* récupère les macro-déchets présents sur le plan d'eau et surveillent la présence de pollutions. En cas de pollution détectée, le service municipal Mer et Littoral intervient également avec du matériel anti-pollution (barrages absorbant ou de confinement).

Depuis 2015, plus de 800 plaques signalétiques *Ici commence la mer* ont été installées à proximité des avaloirs des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire intercommunal et principalement à Cannes, afin de sensibiliser la population au cheminement des déchets de la terre à la mer.

La Mairie de Cannes met en place des solutions concrètes permettant aux fumeurs de jeter leurs mégots telles que la mise en place de boîtes à mégots ludiques (nudges) et la distribution de cendriers de poches.

En 2020, des filets de récupération des macro-déchets ont été mis en place aux exutoires des vallons d'eaux pluviales. 21 paniers anti macro-déchets ont également été installés dans les avaloirs de la place Gambetta à Cannes en 2024.

2.3 Actions de préservation et de sensibilisation en mer

Organisation des mouillages

Dans le cadre des travaux de réfection et de confortement de la digue Laubeuf et de la digue du Large du Vieux-Port de Cannes, une interdiction de mouillage permanente de 333 hectares le long du littoral du boulevard du Midi et une réduction de 1,8 hectare de la zone de mouillage des navires de plus de 80 mètres.

Le secteur des îles de Lérins est fréquenté par de nombreux plaisanciers et visiteurs. Une étude de fréquentation réalisée entre 2022 et 2023 par le Cabinet « Test », à la demande des membres du Comité Insulaire des îles de Lérins, a confirmé la forte attractivité de l'archipel (288 000 visiteurs sur l'île Sainte-Marguerite et 104 000 visiteurs sur l'île Saint-Honorat entre septembre 2022 et août 2023).

En période estivale, une campagne de sensibilisation *Écogestes Méditerranée*, portée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement îles de Lérins – Pays d'Azur (CPIE) et soutenue par la Mairie de Cannes, est menée dans le secteur de la baie, du Cap d'Antibes et des îles de Lérins. Cette campagne a pour objectif d'inciter les plaisanciers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de contribuer aux efforts des gestionnaires pour préserver les milieux marins. En 2023, plus de 230 navires ont été accostés par les ambassadeurs de la campagne *Écogestes*, soit près de 700 personnes sensibilisées dans le secteur précité.

Afin de réguler la présence des navires dans le secteur des îles de Lérins et de protéger les herbiers de posidonie, une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de cinq hectares a été mise en place en 2020 au Nord de l'île Sainte-Marguerite pouvant accueillir gratuitement jusqu'à 30 navires de 6 à 20 mètres entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. La ZMEL est située au cœur d'une Zone Interdite aux Mouillages (ZIM) de 43 hectares.

En outre, par arrêté du Préfet maritime de la Méditerranée, une zone interdite au mouillage pour les navires de plus de 24 mètres a été mise en place en 2020 sur le domaine maritime cannois pour protéger les fonds marins et la biodiversité, tout en préservant l'attractivité économique et touristique.

En 2019, six bouées d'amarrage écologiques à destination des plongeurs ont été installées entre les îles de Lérins. Ces bouées permettent de protéger les sites de plongée dans la baie de Cannes, tout en préservant les fonds marins des arrachages mécaniques répétés des ancres des navires.

Deux éco-gardes feront des patrouilles en mer dans la zone Natura 2000, quatre jours par semaine pendant cinq mois, de mai à septembre 2024, avec des passages à proximité des îles.

Immersion du premier écomusée sous-marin d'Europe

Le premier écomusée sous-marin d'Europe a été immergé au sud de l'île Sainte-Marguerite dans une Zone Interdite aux Engins à Moteur (ZIEM) permanente de près de trois hectares, au sein de laquelle la navigation et le mouillage des navires, embarcations et engins immatriculés à moteur ainsi que la pratique de la plongée sous-marine sont interdits. Cet écomusée favorise la reconstruction de la biodiversité marine grâce à la colonisation des statues par la flore et la faune marines.

Gestion des posidonies

Chaque année, au mois d'avril, la Mairie réalise des opérations de clapage en mer des posidonies mortes échouées sur les plages du boulevard Eugène Gazagnaire. Cette technique vise à réintroduire ces espèces végétales en mer. Au total, près de 3 000 m³ de posidonies sont rendues à la mer chaque année. Le reste de l'année, les posidonies sont laissées à leur état naturel sur les plages. Des panneaux pédagogiques ont été installés sur les plages cannoises afin de sensibiliser à la protection des posidonies.

Élaboration d'une Charte Croisière

Un autre enjeu majeur de la collectivité est la lutte contre les pollutions énergétiques et atmosphériques des navires de croisière en escale à Cannes. Ainsi, en juillet 2019, la Mairie de Cannes et le délégataire du Vieux-Port de Cannes ont élaboré une *Charte Croisière* par laquelle les compagnies de croisière s'engagent sur quatre actions visant à la réduction des émissions polluantes dans l'air et en mer, à la protection de la biodiversité et à la mise en œuvre d'une démarche environnementale globalisée. Ces engagements se traduisent par exemple par l'utilisation d'un carburant à 0,1% de soufre. 100% des croisiéristes amarrant à Cannes ont signé la charte.

Création d'une Commission extra-municipale de la mer et du littoral

En 2016, une Commission extra-municipale de la mer et du littoral a été créée afin de favoriser la concertation entre les citoyens et l'action municipale et de maintenir un dialogue entre les différentes parties prenantes du littoral cannois. Les membres se réunissent en moyenne une fois par an pour échanger des idées sur la valorisation, le développement et la protection de la baie de Cannes.

La Commission permet de partager en toute clarté l'information et d'assurer la cohésion des différents acteurs concernés par la préservation et la dynamisation du littoral cannois, des plages et des îles de Lérins. À cette occasion, la Mairie présente les avancées et les sujets d'actualité de l'année.

2.4 Engagements de la Mairie de Cannes et de la Communauté monastique pour la préservation du milieu marin à l'échelle du bassin versant (labellisations, adhésions et espaces protégés)

Adhésion à l'association SMILO

En 2017, la Ville de Cannes a adhéré à l'association Small Islands Organisation (SMILO).

Cette association accompagne les petites îles de moins de 150 km² vers leur développement durable et la gestion durable de leurs ressources. Elle soutient la gestion intégrée des territoires insulaires dans les cinq thématiques suivantes : eau et assainissement, déchets, énergie, biodiversité, paysages et patrimoines culturels.

Pour atteindre ces objectifs, un panel d'outils est mis à disposition des îles engagées : soutien à la mise en œuvre d'opérations de gestion, promotion de bonnes pratiques et de solutions innovantes, mise en réseau et coopération entre pairs, accompagnement technique et institutionnel, investissement et certification qui permettent à la Mairie d'être accompagnée dans le cadre d'un gestion durable de l'archipel.

Gestion et réduction des déchets de l'île Saint-Honorat - *Restore our Ocean and waters by 2030 – The Mediterranean lighthouse in action*

Concernant plus précisément l'île Saint-Honorat, depuis 2023, l'abbaye de Lérins est signataire de la Charte *Blue Mission* de la Commission européenne. L'île Saint-Honorat a reçu le prix *Mediterranean Blue Island* dans le cadre de la mission *Restore our Ocean and waters by 2030 – The Mediterranean lighthouse in action* organisée par la Commission européenne à Palerme (Italie) le 31 mai 2023. Il s'agit d'une importante reconnaissance concernant les actions de l'abbaye de Lérins en matière de la réduction de la pollution et de la gestion des déchets. Elle valorise les efforts de l'abbaye de Lérins à contribuer à la réalisation des objectifs de la mission de l'UE dans le bassin méditerranéen.

Pour assurer un traitement des eaux usées adapté et cohérent avec les usages de l'île, l'abbaye souhaite mettre en place un traitement complet des eaux usées, de préférence avec un système de filtres plantés de roseaux.

En termes de lutte contre la pollution maritime, la compagnie maritime de l'abbaye de Lérins, seule compagnie à assurer le transport vers l'île, est passée, depuis avril 2023, au biocarburant issu de l'hydrogénation d'huiles de cuisine usagées. L'utilisation de ce nouveau carburant permet de réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 90% et les émissions polluantes jusqu'à 80% par rapport au diesel.

Adhésion au STERE

Les enjeux de préservation du milieu marin dépassent le territoire cannois et s'étendent, notamment, aux communes littorales du pôle métropolitain Cap Azur. À ce titre, la Mairie de Cannes s'est inscrite en 2023 dans la démarche du STERE afin de permettre une vision globale et cohérente de la protection de la mer à l'échelle du bassin versant.

Cette démarche conduira à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différentes communes. La gouvernance du STERE pour le pôle Cap Azur est portée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) avec l'appui de la commune d'Antibes.

Cette adhésion au STERE permet à la Mairie de Cannes de solliciter plus aisément des financements extérieurs pour la réalisation de projets écologiques en lien avec ses objectifs, comme la création de nouvelles ZMEL, l'implantation de mouillages écologiques, la création de nouvelles nurseries sur des aménagements côtiers et la restauration d'habitats dégradés.

Sanctuaire Pelagos

Le sanctuaire *Pelagos* est une zone maritime internationale dédiée à la protection des mammifères marins et de leurs habitats en Méditerranée. Il a été créé par un accord multilatéral entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco signé en 1999.

Le sanctuaire couvre une superficie de 87 500 km² et 2 022 km de côte. La zone comprend, notamment, les îles de Lérins.

Réseau Natura 2000 et réserve du Batéguier

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qu'ils abritent. L'objectif de *Natura 2000* est de favoriser le maintien et la restauration de la biodiversité tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles spécifiques aux sites.

Les villes de Cannes, Vallauris, Golfe Juan, Antibes et Villeneuve-Loubet font partie du site *Natura 2000* intitulé Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins.

Ce dernier représente une superficie de 13 627 hectares dont 98 % relèvent du milieu marin et 2 % du milieu terrestre. Pour celui-ci, Cannes est essentiellement concernée par les îles de Lérins.

Dans le secteur des îles de Lérins, l'étang du Batéguier situé sur l'île Sainte-Marguerite est un écrin de biodiversité. Cette réserve ornithologique abrite plusieurs variétés d'oiseaux et de plantes.

Création d'un cantonnement de pêche au Sud de l'île Saint-Honorat

La Mairie de Cannes, la Prud'homie de Pêche et le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) des Alpes-Maritimes ont soumis au préfet maritime de la Méditerranée et au préfet de Département, un projet de création d'un cantonnement de pêche au sud de l'île Saint-Honorat, dans le « plateau des Moines ».

Sous réserve que le projet soit approuvé par les services de l'État, la future zone de cantonnement s'étendra sur plus de 300 hectares, dont 171 hectares seront interdits à toute forme de pêche (professionnelle et de loisir) et 132 hectares seront constitués par une zone « tampon » où seule la pêche professionnelle sera autorisée.

La création d'un cantonnement de pêche vise à favoriser la protection de la ressource halieutique exploitée et à contribuer au maintien d'une activité de pêche professionnelle active, dynamique et durable sur notre territoire par le renouvellement des espèces.

Mairie de Cannes

Direction municipale de la Culture

10 avenue de Vallauris

06400 Cannes

Tél : 04 97 06 45 14

mail: dac@ville-cannes.fr





